

AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE TOURISTIQUE NATURISTE



NOTE

RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS DE LA MRAE DANS LE
CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA
RÉALISATION D'UN ÉTUDE D'IMPACT

Document du 22/12/2025

> «Fournir des illustrations permettant de rendre compte de l'intégration paysagère du projet dans son environnement (ex : photomontage, insertion 3D...)»

An architectural rendering of a modern building complex. In the foreground, a wide wooden boardwalk runs along a body of water. The water is filled with tall, dry reeds and grasses. To the left, a large building with a curved, metallic facade is visible. In the background, several other buildings are scattered across a landscape with trees and a clear sky. Birds are flying in the sky.



Photo Streetview à ~ 2m de haut

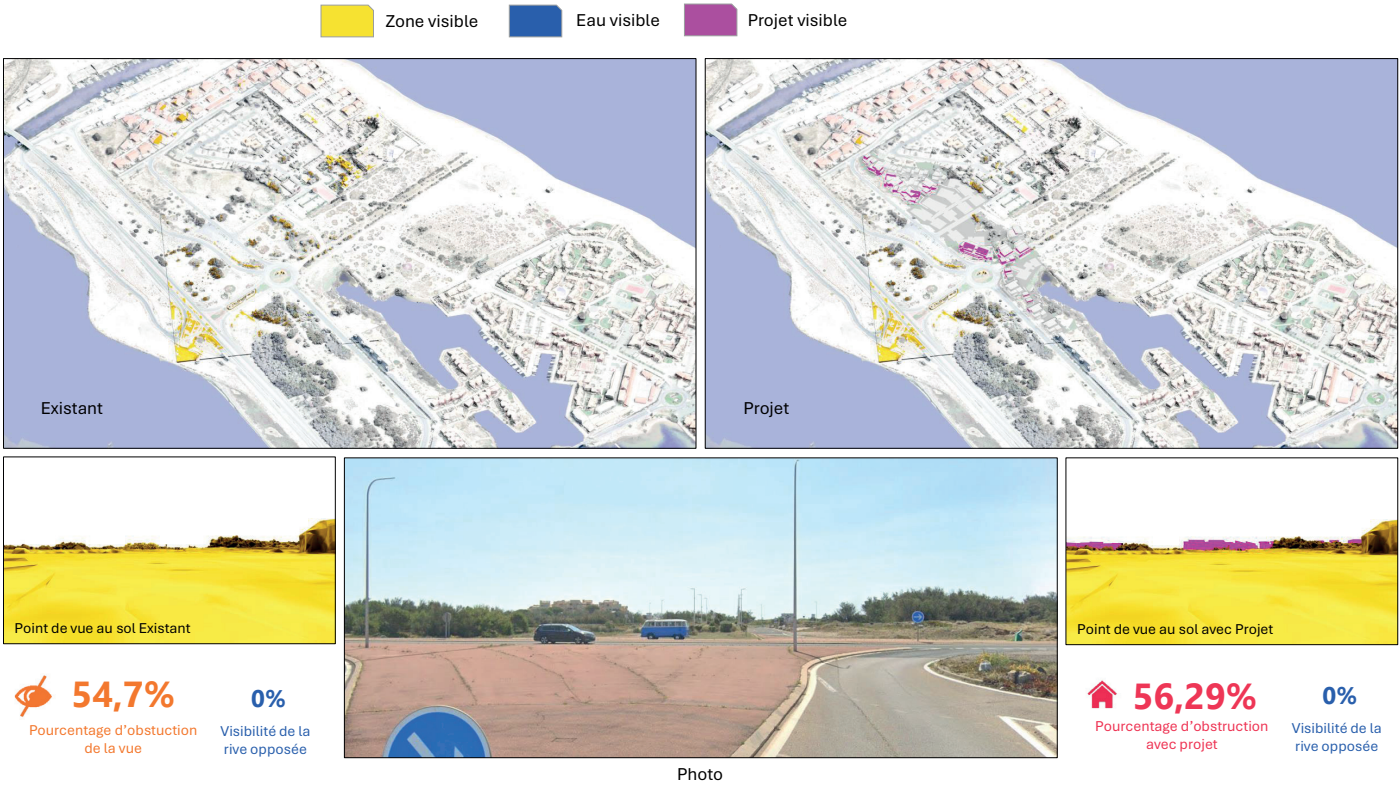
L'Agence GAU, maître d'oeuvre du projet, a établi dans une note paysagère, les états de co-visibilité du projet par rapport aux milieux littoraux (Mer + Lagune) entourant le site de projet.

Ils ont ainsi modélisé le site et ses environs pour établir à quels endroits il y avait des masques visuels et quelle était la perception réelle du littoral depuis le site, et quel était l'**impact réel du projet vu depuis le littoral**.

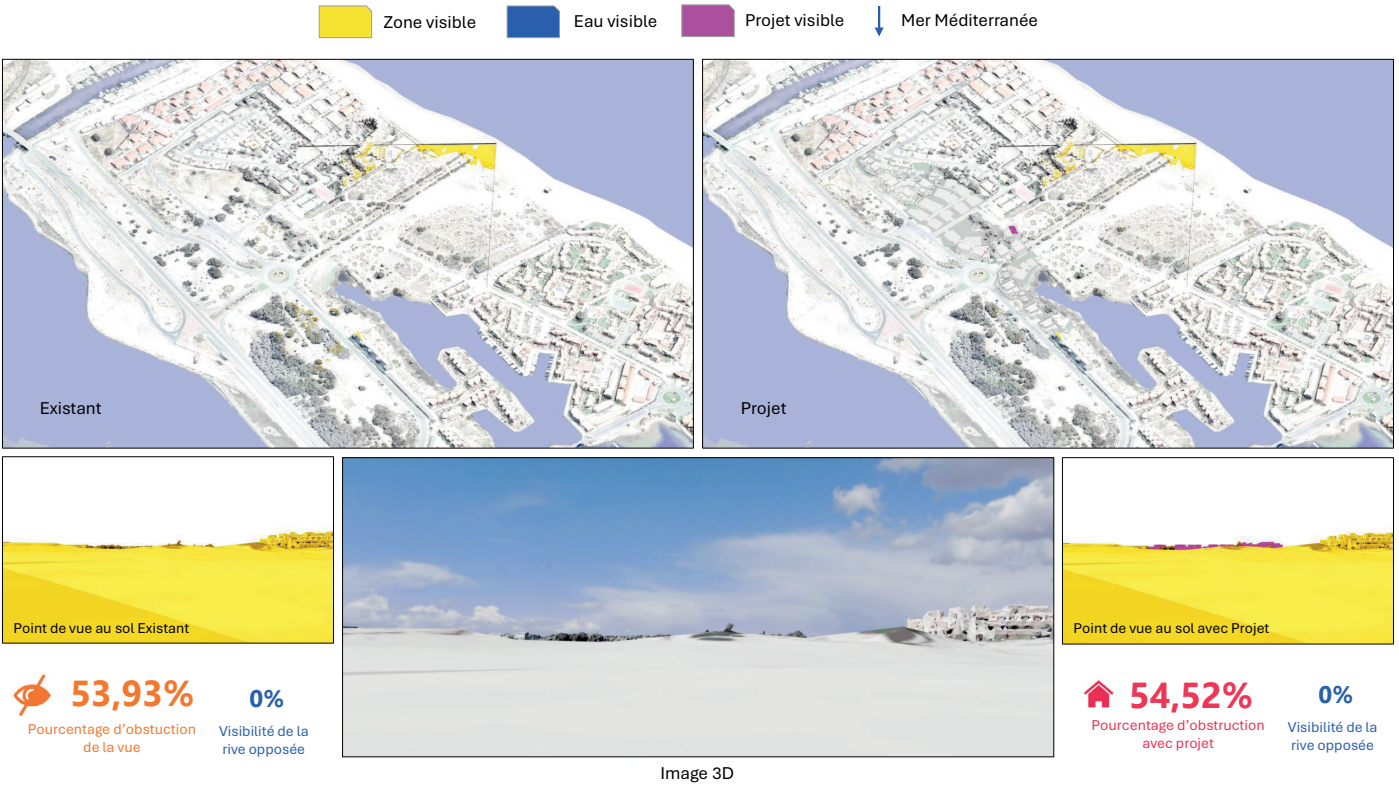
Cette approche très précise permet une grande fiabilité de l'analyse, dans une démarche objective, car si le terrain est implanté sur une bande sableuse globalement plate entre mer et lagunes, il n'y a pourtant pas de visibilité des étendues d'eau depuis le site en raison de différents masques existants :

- **Cordon dunaire en front de plage** : les dunes forment un relief variant entre 3 et 4 m NGF, le site oscille entre 1 et 2 m NGF = les dunes bloquent la vue mer à hauteur d'oeil, et réciproquement depuis la plage.
- **RD 627** : la route départementale qui borde le site côté lagunes est surélevée et sur merlon pour permettre le franchissement du Grau (ouvrage d'art) et son remblais imposant constitue un masque visuel permanent bloquant les vues vers et depuis les lagunes. Au niveau du franchissement, l'infrastructure se situe à une altimétrie d'environ 6,60m NGF, et oscille entre 2,5 et 5,5 m NGF au droit du site.
- Enfin, les **autres masques** sont constitués par l'urbanisation existantes composées de logements individuels groupés et d'ensembles collectifs ayant des hauteurs variées, mais constituant une nappe d'urbanisation autour des parcelles restant libres.

En conséquence, l'aménagement programmé du site de projet ne perturbe pas davantage les perceptions vers et depuis le littoral qu'aujourd'hui et les impacts paysagers en terme de co-visibilité sont quasi nuls.

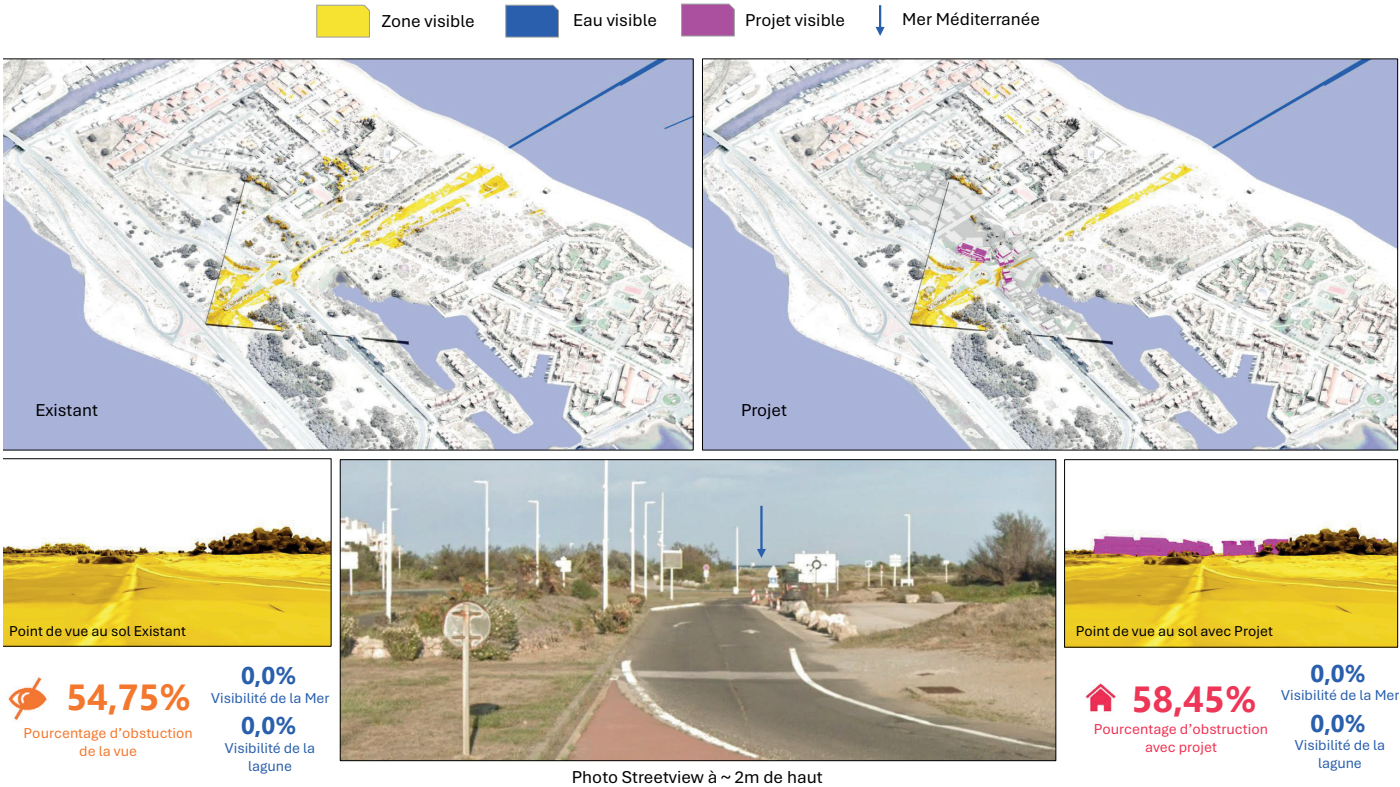


Étude de co-visibilité- Agence GAU Architectes



Étude de co-visibilité- Agence GAU Architectes





Étude de co-visibilité- Agence GAU Architectes



Masque rendu par le merlon de la RD 627 (à gauche) - Photo prise sur site Agence Robin & Carbonneau



> «Préciser de quelle manière seront gérées les eaux pluviales sur le site (dispositifs de rétention, infiltration à la parcelle ?). Le cas échéant, préciser le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales»

Le projet est en attente de la réalisation des tests de sol pour valider de manière définitive sa gestion des eaux pluviales. Il est toutefois possible de rappeler que le projet est localisé sur une zone 1AUn au sein du PLU et respectera ainsi les recommandations du règlement en la matière, à savoir :

« 3. Eaux pluviales :

a) *Interdiction de rejet des eaux pluviales dans le réseau assainissement*

b) *Le système d'évacuation existant et les aménagements à réaliser sous forme gravitaire basé sur des ouvrages superficiels (fossés et caniveaux) assurant des fonctions de stockage et d'infiltration par utilisation des potentialités du site (espaces publics, sols sableux) ne doivent pas entraîner d'apport d'eau pluviale sans les zones privatives.*

c) *Chaque résidence, lotissement ou habitation doit récolter mes eaux propres à sa propriété et les traiter par l'intermédiaire des puits existants ou à créer, ou le raccordement aux réseaux de canalisations existants.»*

Également, à ce stade, il est possible de dire que le projet respectera les principes de gestion des eaux pluviales suivants :

- Écrêtement des débits de projet par la mise en place d'ouvrage de rétention qui permettra de justifier de la non augmentation des débits de pointe rejetés au milieu naturel.
- Le projet sera soumis à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'Environnement (rubrique 2.1.5.0). Les impacts du projet sur le cycle de l'Eau se font essentiellement sur l'aspect quantitatif

des eaux de surface, il sera donc mis en place des **ouvrages de rétention**. La doctrine de la DDTM 11 sera suivie pour dimensionner le volume de compensation. La cartographie page suivante présente le zonage et les règles de compensation à appliquer sur la commune de Leucate. Cette cartographie a été produite en 2022 par la DDTM de l'Aude.

- Les surfaces aménagées seront donc compensées à hauteur de 145 l/m².

Sur les bases du dimensionnement précédemment édictées et au vu des orientations du projet, les besoins en matière de rétention sur le site s'élèveraient à environ 1 303 m³ selon les hypothèses d'imperméabilisation des sols prises en compte, à savoir :

- Bâti sur pilotis : taux imperméable 100 % (même si rétention/infiltration en dessous)
- Piétonnier sur passerelle : taux imperméable 50 %
- Stationnements pavé éco-végétal : taux imperméable 25 %
- Voirie enrobés : taux imperméable 100 %

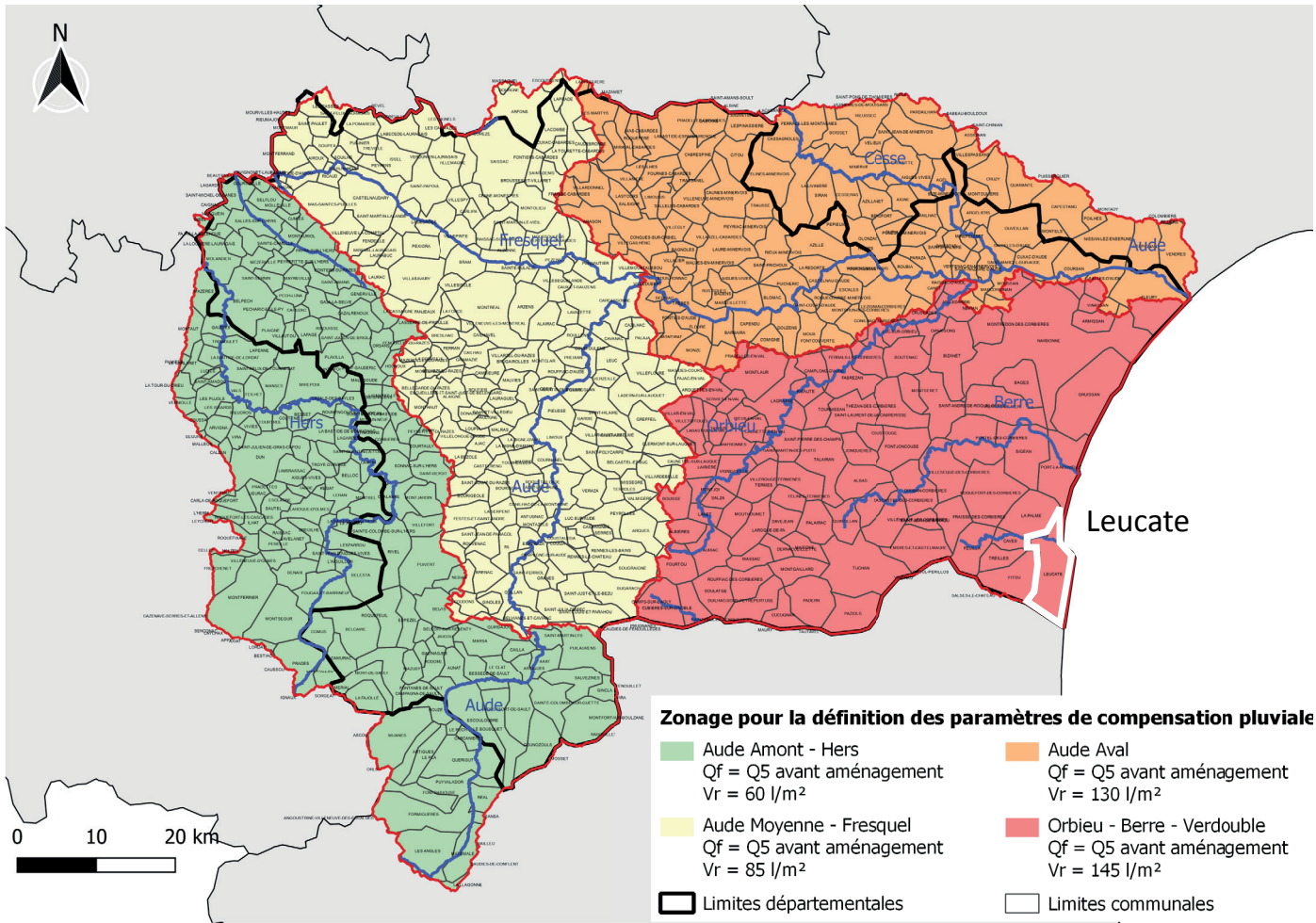
Sur le site du projet, le rejet se fera directement par **infiltration dans les sols en place**, dans les horizons de terrain superficiels aptes à ces pratiques. Une étude de sols spécifiques sera menée afin de déterminer la perméabilité des sols et le positionnement de la nappe superficielle liée à la proximité de la mer.

Dans une démarche volontaire du pétitionnaire, le parti d'aménagement retenu est de construire des bâtiments et des cheminements piétons sur pilotis afin de **ne pas perturber les écoulements et de conserver la perméabilité des sols**. Les revêtements des zones de stationnement seront perméables et les pare-soleils transparents aux écoulements.

Le règlement du PLU impose que les eaux soient infiltrés directement dans les sols en place. C'est pourquoi le parti retenu est

de réaliser des noues de rétention sous les zones sous pilotis (bâtiments et piétonnier) afin de ne pas canaliser les eaux mais de les restituer directement au milieu naturel. Pour le cas des parkings et voiries, des dépressions paysagères sont envisagées entre les poches de stationnement afin d'infiltrer les eaux pluviales (cf schéma ci-après).

La gestion hydraulique retenue pour le projet (infiltration) permet aux eaux de s'infiltrer dans le sol, conservant ainsi le fonctionnement hydraulique actuel du site, ce qui ne modifiera pas le système de recharge de la nappe.



Zonage et règles de compensation pluviale à appliquer sur la commune de Leucate - DDTM de l'Aude - 2022



Évaluation des incidences et mesures environnementales

> «Analyser les incidences potentielles du projet sur l'aquifère pliocène, en phase chantier et en phase exploitation, notamment sur le risque de détérioration et de pollution de la nappe»

D'après le Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon, « *L'eau souterraine du Roussillon est naturellement d'excellente qualité, et souvent potable sans traitement. Néanmoins, des pollutions ponctuelles ont été détectées, et nécessitent une action collective pour restaurer la bonne la qualité des nappes.*

Ainsi, malgré une bonne qualité globale, le réseau de suivi de la qualité a permis de détecter trois types de polluants dans les nappes quaternaires et pliocènes :

- *Pesticides : ils proviennent majoritairement de l'agriculture, mais aussi des espaces verts et des particuliers.*
- *Chlorures : en bordure littorale, leur présence dans les nappes est due aux forages défectueux ou abandonnés qui mettent en relation des nappes saumâtres proches de la surface avec les nappes profondes captées pour l'eau potable.*
- *Nitrates : les sources principales sont l'agriculture, le maraîchage notamment, ainsi que les eaux usées des communes et/ou des particuliers.*

A l'état naturel, les nappes pliocènes sont protégées par une couche d'argile imperméable. Toutefois, l'existence de nombreux forages mal réalisés, abandonnés ou captant plusieurs niveaux de nappes fragilisent la ressource :

ces ouvrages sont des vecteurs de pollution de la surface vers les nappes pliocènes.»

PHASE EXPLOITATION

Le projet d'aménagement prévu ne sera pas de nature à engendrer un risque de détérioration et de pollution de la nappe car :

- Il ne sera pas à l'origine de la création d'un nouveau forage, source amenant potentiellement des pollutions dans la nappe;
- Sa vocation d'hébergement n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol;
- Les études pré-opérationnelles réalisées ont permis de connaître la topographie et les modalités de circulation et de restitution de l'eau, ce qui permettra d'éviter tout impact du projet sur le fonctionnement hydrologique du site;
- Le projet **limite au strict minimum (voiries) l'imperméabilisation**. Les bâtiments et cheminements piétons sont tous sur pilotis et les stationnements seront perméables, ce qui ne changera que très peu la nature actuelle du sol.
- Le projet n'est pas de nature à entrer dans l'application de la norme NF EN 858-1 relative au traitement des hydrocarbures, pour autant, un **traitement des eaux de lessivage** sur voiries sera prévu, le moyen utilisé sera à valider à la suite des études en cours mais il pourrait être de type «séparateur à hydrocarbures».

PHASE CHANTIER

Pour ce qui est de la phase chantier, la réalisation des travaux correspond à une période transitoire et donc, la plupart du temps, à des effets passagers qui peut engendrer sur une courte période des pollutions potentielles qu'il convient d'encadrer.

Ces effets, communs à tous les chantiers, ont généralement pour origine :

- L'utilisation de produits bitumeux entrants dans la composition des matériaux de chaussées, et les engins de travaux publics,
- L'érosion liée aux défrichements et aux terrassements qui provoquent un apport important de Matière En Suspension (MES, particules fines entraînées par érosion, ravinement, selon la nature des matériaux).

Les risques sont aléatoires et difficilement quantifiables, cependant, il est assez facile de s'en prémunir moyennant quelques précautions élémentaires qui seront imposées aux entreprises chargées de la construction. Ainsi, pour **limiter les risques de pollution** des eaux, les engins devront stationner en dehors des zones humides, inondables et points bas identifiés sur le site.

De plus, les mesures réglementaires concernant des pollutions accidentelles seront respectées :

- Respect du décret n°77-254 du 8 mars 1977 relatif à la réglementation du déversement des huiles et des lubrifiants dans les eaux superficielles et souterraines,



Vue depuis le quartier de la Falaise, Leucate Plage



Chemins en gravats sur le site et présence de la voiture



Remblais et espèces envahissantes, marqueurs de la rudéralisation du site



Ambiance urbaine sur le site



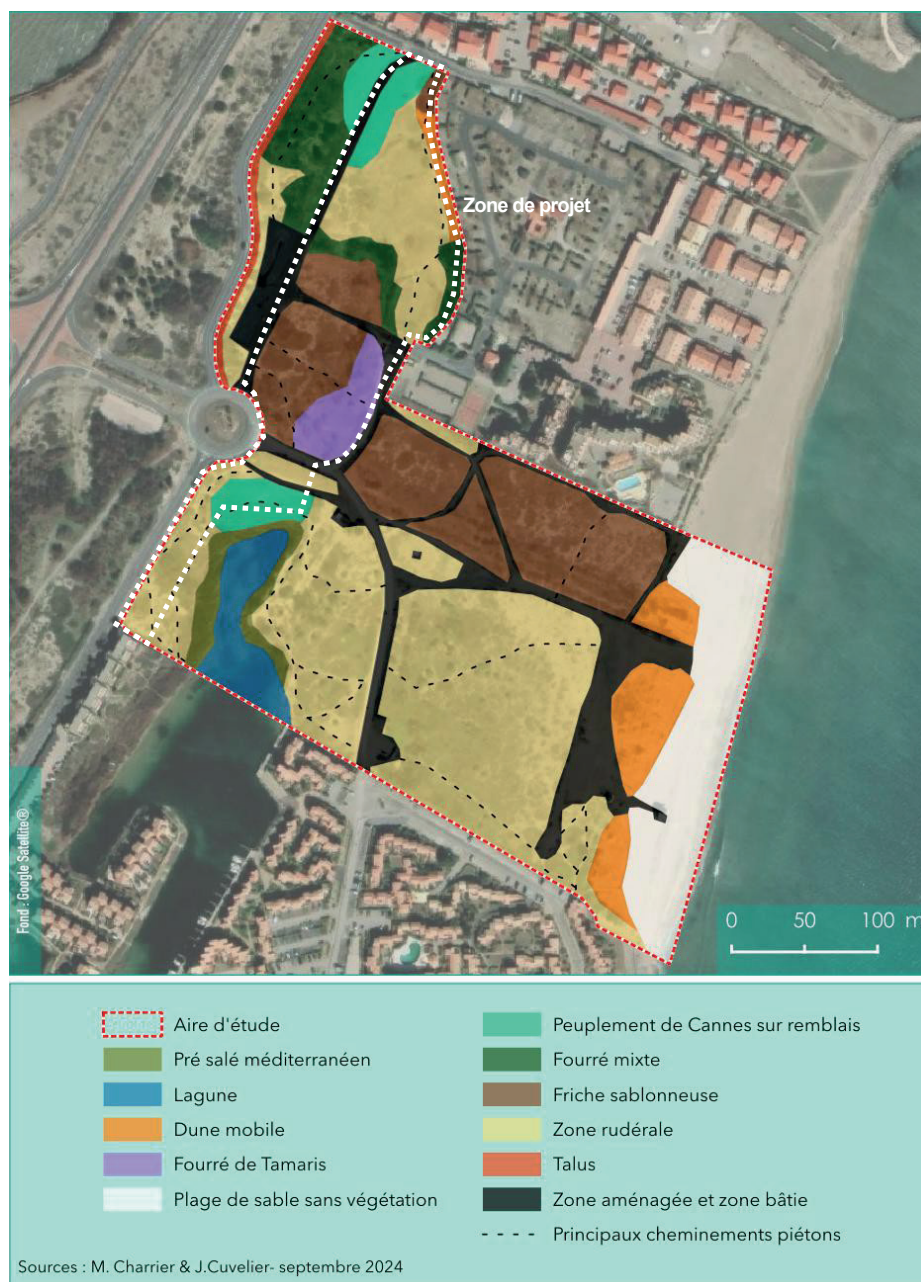
Griffes de sorcière monopolisant le couvert au sol



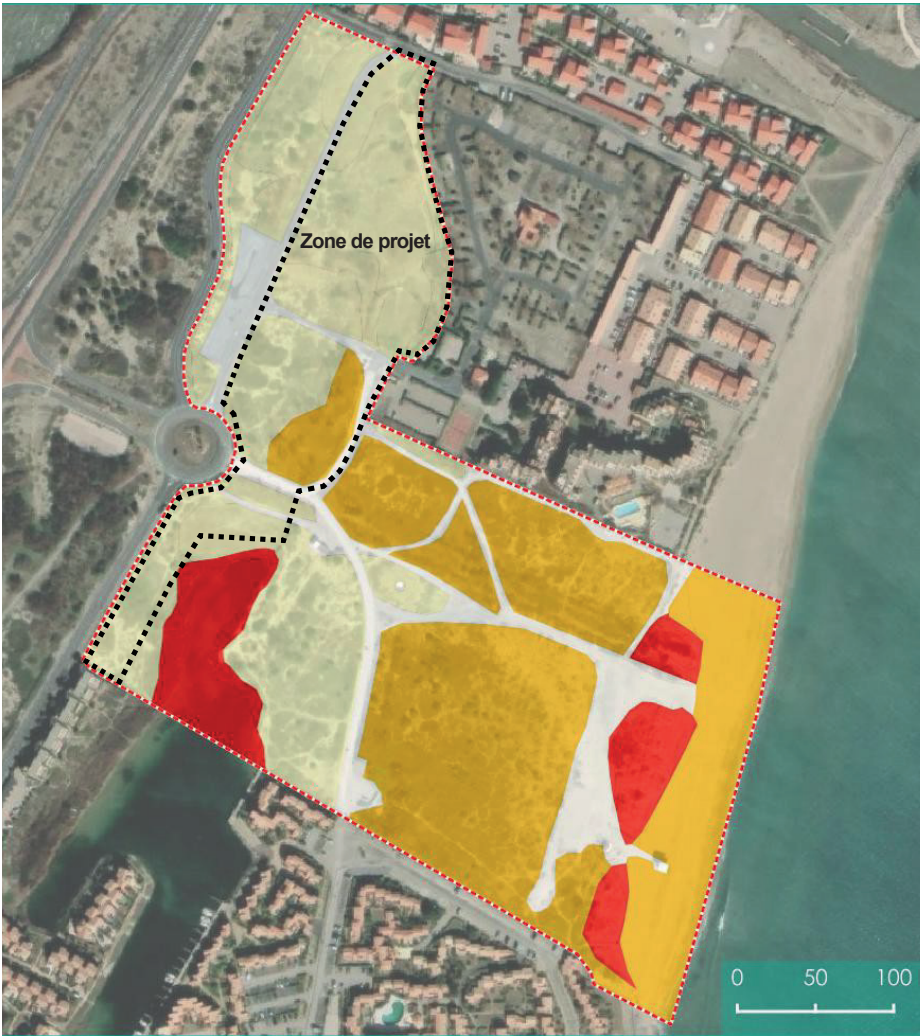
ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les **expertises naturalistes réalisées** en 2023 et 2024 ont permis de dresser l'état initial de l'environnement de l'aire d'étude et de mettre à jour les observations de 2015.

- Globalement, les habitats naturels sont caractérisés par leur **état de dégradation généralisé**. Il faut constater le fort développement des espèces végétales exotiques à caractère envahissant comme la Griffes de sorcières qui limite l'intérêt écologique de l'aire d'étude.
- Les cortèges d'espèces floristiques sont dominés par des espèces dites opportunistes qui colonisent ces milieux dégradés.
- Cependant, ces inventaires ont mis en évidence la présence d'espèces floristiques et faunistiques inscrites sur des listes de protection et/ou jugé à enjeu local de conservation notable ainsi que des espaces caractéristiques des zones humides.
- Le site d'étude est entouré par 4 sites Natura 2000 mais ne se situe dans aucun, **l'intérêt écologique du site pour les espèces d'intérêt communautaire est jugée faible à modérée**.
- Les habitats présents sont rudéraux ou composés de friches sablonneuses. On retrouve également quelques fourrés mixtes et fourrés de Tamaris ainsi que des massifs de Canne de Provence. Des habitats caractéristiques des zones humides sont présents et seront à éviter dans la suite du projet, ces habitats représentent 0,525 ha à l'échelle de l'aire d'étude.



Carte des habitats naturels de la zone de projet



Niveau d'enjeu de conservation

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable
- Aire d'étude

Carte du niveau d'enjeu de conservation des habitats naturels de la zone de projet



Flore

Présence de 3 espèces végétales inscrites sur des listes de protection et/ou d'un niveau d'enjeu local de conservation notable :

Buplèvre Glauque, Euphorbe de Terracine et Koelerie du littoral (enjeu local de conservation modéré).



Euphorbe de Terracine



Buplèvre glauque

Il a été remarqué l'évolution des stations à la baisse depuis 2015, corrélée à l'expansion de la Griffes de sorcière et de la Canne à sucre d'Egypte qui sont présentes sur tout le périmètre aujourd'hui et aux usages (piétinement) et à la gestion (entretien de la végétation).

L'Euphorbe de Terracine possède des têtes de graines qui explosent à maturité, se propageant dans les zones voisines. Le Buplèvre glauque et la Koelerie du littoral plantes disséminent leurs

graines par barochorie (sous l'effet de la gravité, les graines tombent au sol). La protection de leur station et ses alentours directs permettra donc aux espèces de perdurer, leurs capacités de dispersion étant faible. De plus, l'entretien du site et l'élimination des espèces envahissantes permettra leur maintien qui est actuellement compromis par la colonisation du site par la Griffes de sorcière notamment.

Les **incidences** sur la flore sont jugées faibles puisque le projet prévoit l'évitement des stations d'espèces protégées (cf plan masse matérialisant les stations).

Le Maître d'Oeuvre mettra en place des mesures efficaces de manière à préserver et faire perdurer les stations de flore et à renaturer le site :

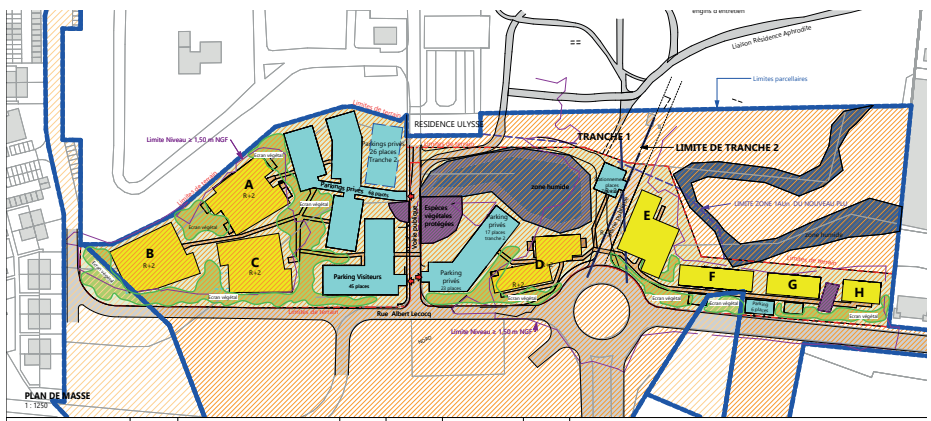
- **Évitement des stations d'espèces végétales protégées** localisées : cette mesure vise à préserver les stations observées au niveau de la zone d'étude. Les habitations prévues initialement ne seront pas construites. Un balisage des zones sera effectué et une protection par ganivelles sera mise en place pour éviter les piétinements (mise en défens).
- Conception du projet sur pilotis et **sans modification de l'état du sol** pour les plantations paysagères permettant aux espèces végétales à enjeu de **garder leur habitat actuel** et donc d'assurer leur maintien sur le site et leurs possibilités de dispersion.



Localisation des stations d'espèces floristiques à enjeu local de conservation modéré
- Diagnostic écologique O2 Terre - 2024



Typologie de bâti existante à côté du site de projet, sans aucun espace végétal et totalement imperméabilisé et goudronné



Plan masse du projet (à l'instant T) montrant les espaces naturels (en vert) laissés entre les bâtiments prévus sur pilotis permettant le maintien de la nature actuelle du sol. Les bâtiments sur pilotis et les collectifs permettent de limiter l'emprise au sol, contrairement à ce qui a été fait aux alentours.

Faune

- **Insectes** : Cinq espèces inféodées aux milieux dunaires ou friches sablonneuses à enjeu local de conservation modéré ont été observées : Heliopates littoralis, Noctuelle du Pancrais, Phalène consacrée, Troque des dunes et Phycide à lunules. **Aucune espèce d'invertébrés ne présente d'enjeu réglementaire.**
- **Amphibiens** : Aucune espèce protégée et/ou à enjeu local de conservation d'un niveau notable n'a été observée ou n'est jugée potentielle au niveau de l'aire d'étude.
- **Reptiles** : Quatre espèces ont été observées au niveau de l'aire d'étude et ses alentours. Le Psammodrome d'Edwards et la Couleuvre de Montpellier présentent un enjeu local de conservation modéré.
- **Oiseaux** : Le cortège d'espèces nicheuses est particulièrement **faible en raison du caractère urbain et enclavé de l'aire d'étude** et du manque d'habitats favorables. Deux espèces nichant plutôt au sol ou dans des fourrés bas présentant un enjeu local de conservation modéré sont à signaler : le Cochevis huppé et la Linotte mélodieuse. Les 12 autres espèces nicheuses observées fréquentent différents habitats mais ne présentent pas d'enjeu notable de conservation.
- **Chauves-souris** : L'aire d'étude n'est pas particulièrement accueillante pour les chiroptères. Pour autant, on peut supposer que, dans ce contexte de forte urbanisation de ce lido, la conservation ou la création de corridors de chasse et de déplacement, avec des arbres et arbustes, seront bienvenues et fort utiles pour les chauves-souris du secteur.

Les enjeux écologiques avérés au niveau de l'aire d'étude sont repris dans la cartographie page suivante.

Pour ce qui est de la faune, le projet prend place dans un secteur à enjeu faible à modéré pour 2 espèces d'oiseaux. L'impact sera faible à modéré.

Pour les reptiles et insectes, la perte de l'habitat occasionnera un impact modéré, les espèces pourront retrouver un habitat similaire à proximité directe et pourront venir recoloniser le site après-travaux, les bâtiments sur pilotis permettant la circulation des espèces.

Afin de palier à ces impacts, au plus fort modérés, plusieurs mesures de réduction sont mises en place :

Mesures d'évitement :

- **Réduction de la surface du projet initial** pour éviter un grand secteur en zone à enjeu écologique modéré et suppression du projet de parking public dédié à l'accès à la plage : 5,2 ha en 2016 et 2,8 ha aujourd'hui.
- **Évitement des stations d'espèces végétales protégées localisées** : cette mesure vise à préserver les stations observées au niveau de la zone d'étude. Les habitations prévues initialement ne seront pas construites. Un balisage des zones sera effectué et une protection par ganivelles sera mise en place pour éviter les piétinements (mise en défens).
- Il sera maintenu une **connexion écologique (corridor)** avec le milieu naturel proche pour permettre aux stations de perdurer.

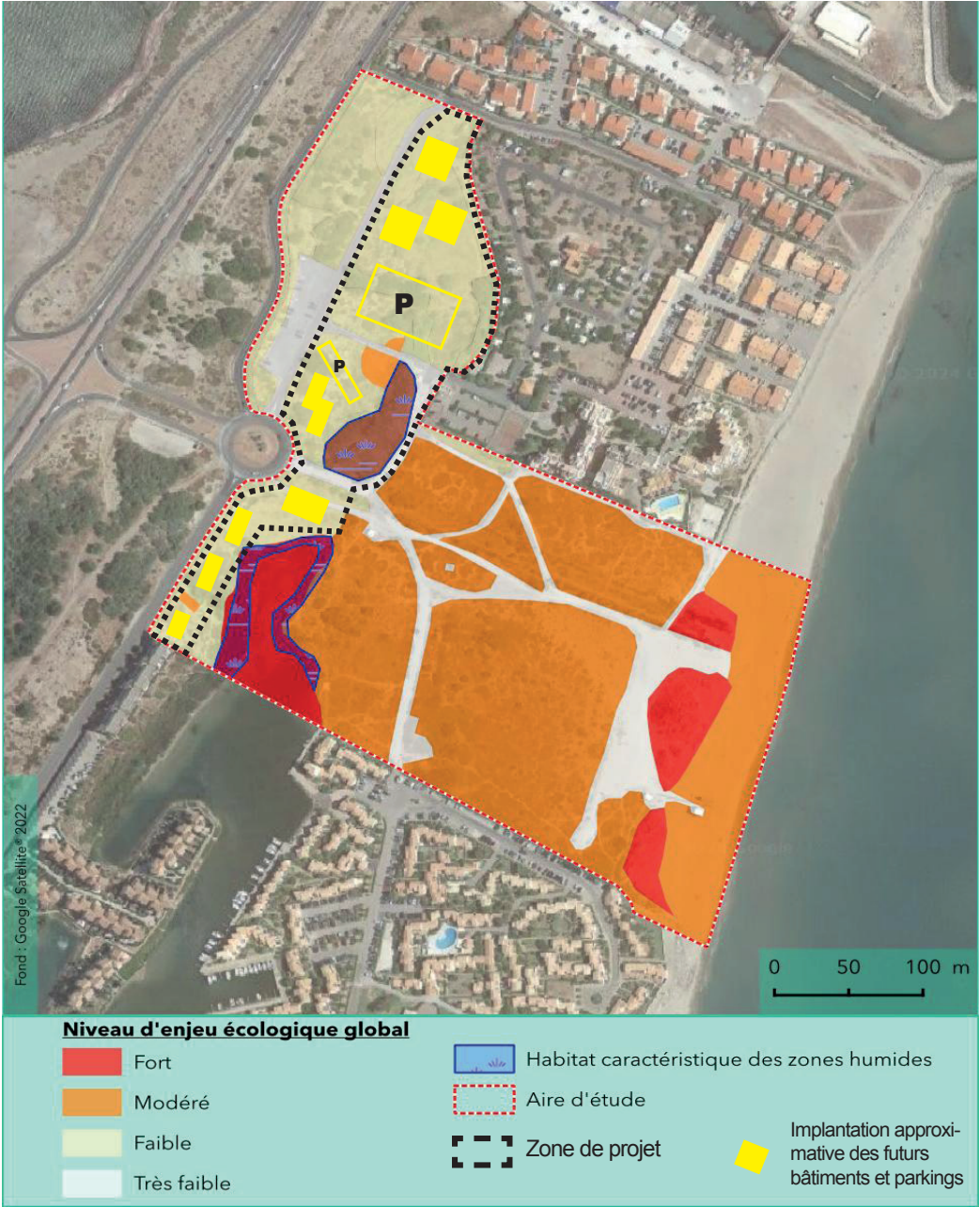
- Balisage de l'emprise des travaux: installation des zones de **dépôt du matériel hors des zones écologiquement sensibles** est nécessaire pour limiter une emprise supplémentaire sur le milieu naturel. De plus, le risque de pollution accidentelle d'un milieu sensible sera ainsi limité. Ces zones devront donc être mises en place dans l'emprise permanente du projet
- **Préservation des zones humides** inventoriées sur la zone d'étude.

Mesures de réduction :

- **Adaptation du calendrier des travaux** pour réduire les perturbations sur la faune locale : le début des travaux devra se faire au mois d'octobre.
- Logements et liaisons piétonnes sur pilotis afin de **réduire l'impact sur le sol**, cela permettra également de maintenir le déplacement des petites espèces terrestres présentes sur site.

Mesure d'accompagnement :

- **Maintien des arbres** présents significatifs (Tamaris, oliviers)
- **Plantations nouvelles** typiques du littoral,
- **Enlèvement des espèces envahissantes** présentes (griffes de sorcières), ce qui améliorera la naturalité du site.



Bâtiments et aménagements structurants en dehors des zones à enjeux (risques et biodiversité)



Schéma montrant l'évolution du projet au fil des ans et sa réduction en réponse aux enjeux écologiques.



Aire d'étude initiale (en pointillés blancs)	
Surface totale	Environ 12 ha

Zone de projet 2016 (en pointillés bleus)	
Surface totale	5,2 ha
Surface de plancher	8000 m²
Nombre de logements	150
Places de parking	362

Zone de projet 2025 (en pointillés rouges)		Évolution
Surface totale	2,8 ha	↘
Surface de plancher	8 247 m²	=
Nombre de logements	150	=
Places de parking	212	↘

Piétinement et déchets

En ce qui concerne l'impact potentiel lié à l'augmentation de la pression humaine pointée par la MRAe, il convient de rappeler que :

- Le site est actuellement **déjà fréquenté par les piétons de manière régulière et encore plus en période estivale**. En effet les visites de terrain ont permis d'identifier des chemins dessinés suite aux nombreux passages piétonniers, dans le but d'éviter de passer en bord de route, d'accéder à la plage de manière plus directe ou de balader son chien (appelés aussi «chemins spontanés»). Le site n'est pas aménagé pour les piétons et **leur divagation n'est pas maîtrisée**.



Traces marquant les flux piétonniers importants sur le site et non gérés

- Il n'existe actuellement **aucune barrière ou mise en défens des espaces à enjeux** du site, notamment les zones humides identifiées qui sont donc parfois impactées par des déchets laissés ou du piétinement quand elles ne sont pas en eau.
- Le seul entretien annuel est la coupe, par une action mécanique de gyrobroyage, des Cannes de Provence, espèce envahissant le site avec les Griffes de Sorcières.

La mise en place du projet prévoit:

- **D'identifier et d'isoler les espaces à enjeux**: zones humides et stations espèces protégées, ce qui permettra leur **protection vis-à-vis des piétinements et des éventuels déchets**. Cela aura un impact positif pour ces milieux.
- De plus, les déplacements piétonniers au sein du projet se feront hors sol, par des cheminements sur pilotis en bois (pontons), **il n'y aura donc plus d'impact direct du piétinement sur les sols**. Le flux de piétons extérieurs au projet sera canalisé par une voie unique déjà existante sur le site.
- Pour ce qui est de la fonctionnalité des zones humides, elle ne sera pas altérée, l'écoulement des eaux pluviales ne sera que très peu modifié puisque **l'impact sur la topographie du site est très faible** avec la mise en place de bâtiments sur pilotis et des stationnements perméables.
- La gestion du pluvial se fera directement sur site par infiltration.
- Les déchets ménagers de la phase exploitation seront traités par le **système de ramassage** actuellement présent sur la commune (gestion intercommunale). Des bacs de tri supplémentaires seront installés, si nécessaire, conformément à la réglementation.
- La **vocation résidentielle** du projet n'est pas de nature à avoir un impact négatif sur les déchets.
- Pour ce qui est de la **phase chantier**, des mesures spécifiques de gestion des déchets seront également mises en place, notamment pour les déchets potentiellement dangereux (zone identifiée, bacs et poubelles spécifiques pour les employés du chantier).

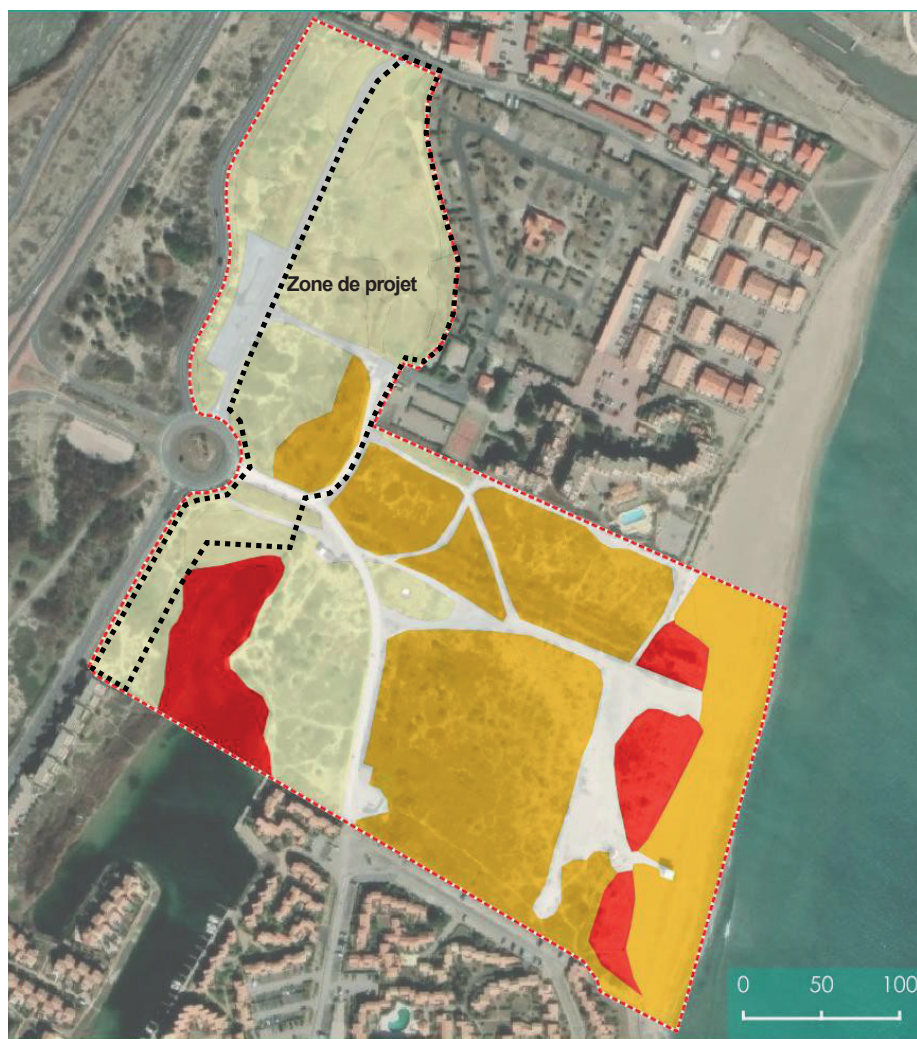
Milieux dunaires

Les habitats du périmètre de projet retenu présentent un **intérêt écologique qui est globalement limité et à mettre en relation avec leur état de dégradation**. A l'issue des premières opérations de remaniement et de remblaiement des terrains effectués au début des années 1970, **une végétation rudérale et psammophile s'est développée sur ces milieux rudéralisés sur l'ensemble de l'aire d'étude**. Dans une moindre mesure, des friches sablonneuses se sont maintenues çà et là à la faveur des dépôts de remblais. Ces **milieux ont été colonisés par de nombreuses espèces végétales à caractère envahissant**.

- Les **milieux dunaires repérés initialement dans l'aire d'étude ont été évités par le projet** (séquence «ERC») qui a été réduit dans sa surface pour éviter ces zones à enjeux. Ces milieux dunaires sont des vestiges de dunes littorales qui forment un petit cordon mais l'ensemble est occupé par une plage de sable sans végétation, à vocation touristique.
- En bordure du site de projet, une **lagune artificielle** (darse aménagée dans le cadre du plan d'aménagement touristique) permet d'accueillir une flore halophyte avec quelques herbiers marins. Très ponctuellement, des fourrés de Tamaris, accompagnés de roselières et de peuplements de Cannes de Provence forment de petits ensembles caractéristiques des milieux humides. Ces **milieux seront évités par le projet et protégés des piétons grâce au système de déplacements sur pontons**.

Ainsi, les habitats du périmètre de projet montrent globalement un caractère dégradé liés aux aménagements réalisés, aux activités touristiques et aux opérations de gestion. Ces différents facteurs réduisent l'intérêt écologique du site.

- Les formations littorales relictuelles (dunes mobiles) suscitent des enjeux de conservation forts mais se localisent en dehors du projet et en sont éloignées et donc non perturbées.
- La réalisation du projet engendrera un apport de population supplémentaire sur la plage (+150 logements répartis en 2 tranches), toutefois l'afflux touristique estival étant déjà très important sur la commune de Leucate (73 600 lits sur la commune) et sur le village Naturiste (8000 lits), l'apport de population du projet qui sera étalé sur plusieurs années n'aura qu'un impact négatif faible sur le risque de détérioration de la dune mobile.
- La programmation du projet ne représente que seulement 1,9% des lits déjà existants dans le secteur.

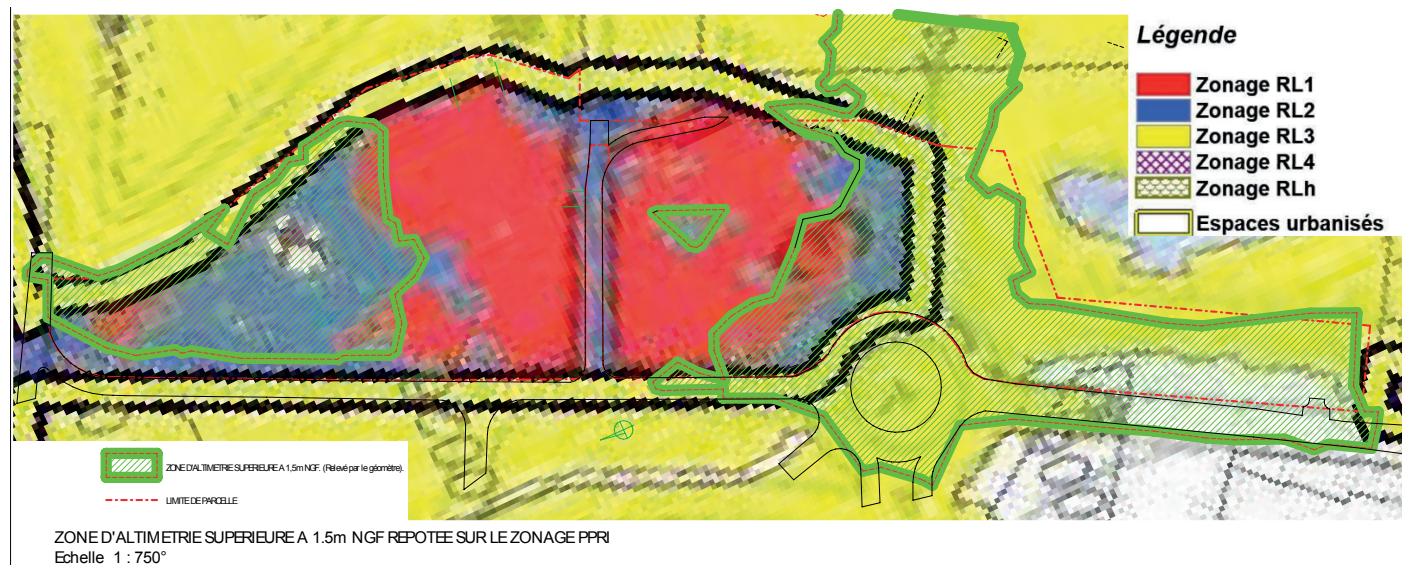


Niveau d'enjeu de conservation

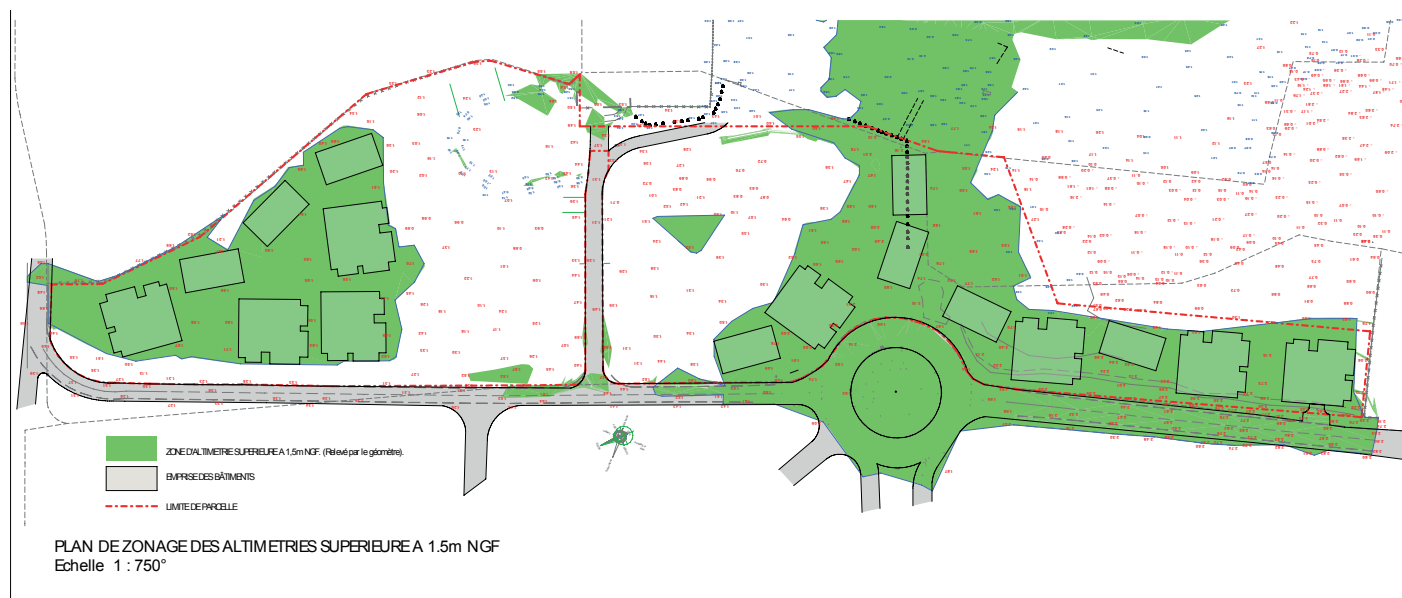
- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable
- Aire d'étude

Carte du niveau d'enjeu de conservation des habitats naturels de la zone de projet

////////////////////////////////////



Superposition du zonage du PPRL (zones rouges, bleues et jaunes) avec le plan du géomètre expert délimitant les zones situées à +1,50m NGF considérées donc en aléa modéré - source : Agence GAU Architectes



Report de l'implantation prévisionnelle des bâtiments du projet au sein des zones délimitées à +1,50m NGF par le géomètre-expert (en vert sur la carte - source : Agence GAU Architectes

////////////////////////////////////

-
- A diagram of a bridge structure. It features a central vertical support and two inclined supports. A horizontal beam rests on top of these supports. The beam is supported by a central vertical post and two inclined posts. The beam is shown in a perspective view, extending from the left to the right. The central support is a thick vertical column. The two inclined supports are thinner columns that lean outwards from the central support. The beam is a thin horizontal line with small vertical markers along its length.

